



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de déplacement entre la métropole et les outre-mer

Question au Gouvernement n° 3801

Texte de la question

CONDITIONS DE DÉPLACEMENT ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Monsieur le ministre des outre-mer, je vous ai transmis un courrier auquel vous n'avez pas jugé utile de répondre ; c'est pourquoi je vous interpelle ici.

La crise sanitaire est un drame sans précédent, qui bouleverse nos vies et nos habitudes. Mais votre politique et vos façons de faire les bouleversent davantage encore.

Je veux ici aborder la question des « motifs impérieux » demandés pour voyager des outre-mer vers l'hexagone, et vice versa. Permettez-moi de vous dire que c'est le grand foutoir ! Cette anarchie engendre atteintes aux libertés et souffrances humaines. Et les gens n'ont plus le temps de se préoccuper des vrais problèmes : le chômage, la cherté de la vie, le sous-développement et votre politique de casse sociale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe FI.)*

Monsieur le ministre, si un Réunionnais, un Guadeloupéen, un Martiniquais, un Mahorais, ou n'importe quel ultramarin vient dans l'hexagone, c'est dans la majorité des cas pour trouver du travail, et non par choix. Ils ont donc besoin de revenir sur leur terre natale pour se ressourcer.

Mais vous avez créé une barrière, avec les refus opposés pour absence de motif impérieux. Non seulement ces refus ne répondent pas aux principes élémentaires d'humanité, mais, plus grave, nous devons demander une permission pour nous déplacer et pour organiser nos vies privées.

Un seul exemple : un Réunionnais qui voulait rentrer pour l'enterrement de sa grand-mère a été refusé à l'embarquement, car pour l'administration, cela n'était pas un motif impérieux, et la grand-mère n'était pas une proche ! C'est là une atteinte grave aux droits humains.

Où est la liberté ? Où est l'égalité ? Où est la fraternité ?

Allez-vous supprimer ou réviser les règles régissant les « motifs impérieux » pour les ultramarins qui souhaitent rendre visite à leurs proches ? Rappelons-le : ces règles n'existent pas dans l'hexagone. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI. – M. Guillaume Chiche applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer. La plus belle des fraternités, c'est la protection de nos

concitoyens, et singulièrement de nos concitoyens des outre-mer. Il y a un an, vous posiez des questions au Gouvernement parce que vous estimiez que nous ne protégeons pas assez, notamment à La Réunion ; aujourd'hui, vous nous reprochez de les protéger trop peut-être. Ces motifs impérieux n'ont qu'un seul but, protéger des variants : le sud-africain, qui circule déjà beaucoup, malheureusement, à La Réunion, le brésilien, le britannique. Le taux d'incidence continue de monter à La Réunion ; le préfet a d'ailleurs reçu mandat d'étudier des mesures de renforcement du couvre-feu, notamment dans certaines communes, mais de façon peut-être plus générale.

Mais il y a le principe, et il y a la mise en application. Le ministre de l'intérieur et moi-même avons donné des instructions à la préfecture comme à la police de l'air et des frontières pour qu'elles fassent preuve de discernement. Je vous le dis sans aucun esprit polémique : si certains cas n'ont pas été correctement traités, je présente tout simplement mes excuses à nos concitoyens qui se sont vus refusés à l'embarquement.

Les motifs impérieux, ce sont des motifs professionnels qui ne peuvent pas être repoussés, mais aussi des motifs personnels, familiaux, dont l'exemple que vous avez cité – et s'il y a eu une erreur, je le redis, il faut la reconnaître très tranquillement – et enfin les motifs de santé. Vous le savez, puisque vous êtes mobilisés sur la question du retour des étudiants au pays ou dans l'hexagone.

Je suis, avec mon cabinet, à votre disposition, comme à celle de l'ensemble des parlementaires ultramarins et de tous ceux qui sont intéressés par ces questions, pour continuer de protéger au mieux nos concitoyens. Au fond, c'est la seule chose qu'ils nous demandent. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Je réponds favorablement à votre proposition de me recevoir à votre cabinet. Ce n'est pas dans un, deux, trois cas que l'humain a été oublié, mais dans des centaines.

Vous dites qu'il faut protéger des variants. Mais ce sont les humains qu'il faut protéger ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3801

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 mars 2021](#)